

Le CCFD soutient l'avortement au Mexique

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Relativisme](#)

Date : 15 avril 2011

[Suite de l'enquête de Jean-Pierre Moreau](#) sur l'organisme encouragé par de nombreux évêques de France :

Depuis de nombreuses années le CCFD aide la révolution au Mexique. Nous l'avions déjà signalé en 1985, avec le financement de la revue des jésuites libérationnistes, « Christus » et de leur Centre Antonio Montesinos. Bien que selon les annonces du CCFD, le Centre Antonio Montesinos (CAM), ne figure pas aujourd'hui parmi les bénéficiaires de fonds, le CCFD apparaît toujours parmi les financiers du CAM. Erreur ou dissimulation ? Le CAM est l'illustration même de ce que nous ne cessons de répéter. La révolution change de visage mais elle est toujours la même. Hier l'accent était mis sur la théologie de la libération et le CAM était un centre de diffusion parmi les plus importants et les plus actifs d'Amérique Latine. Aujourd'hui sans cesser d'être un vecteur de la théologie de la libération revue et corrigée modèle écolo-mondialiste, le CAM diffuse une idéologie de mort tout aussi destructrice de la société. Au chapitre de l'avortement, avec d'autres associations, il a publié une invitation au débat : « Avortement : aspects sociaux, éthiques et religieux ».

Nous ne pouvons rapporter ici les 28 pages du document. Il a été rédigé lorsque la loi sur l'avortement a été débattue au Mexique puis adoptée dans 17 sur 34 des Etats mexicains dont le District Fédéral (D.F.) c'est-à-dire la capitale, Mexico.

Voici deux aspects de cette loi reconnus positifs par nos jésuites.

« *La réforme du Code pénal et la Loi de Santé du D.F. renforce la laïcité de l'Etat, condition indispensable pour que les femmes puissent exercer leur droit de décider en faisant usage de leur liberté de conscience. [...] La réforme « reconnaît les droits fondamentaux des femmes de décider de mettre au monde établis par l'article 4 de la Constitution ».*

Seuls ces deux points comptent par-dessus tout : liberté de conscience et droit de décider. Pour faire bonne mesure le texte invoque Saint Augustin et Saint Thomas pour affirmer que l'avortement n'est pas un homicide et que la position actuelle de l'Eglise ne date que de 1869 lorsque le Pape Pie IX a publié la Constitution « Apostolicae Sedis ».

Je rappelle que l'affaire de [Lesley Anne KNIGHT, débarquée de Caritas Internationalis](#), est dûe à l'appui qu'elle a donné à l'agence canadienne Développement et Paix qui

finance une association mexicaine pro-avortement, PRODH, animée par un jésuite le Père Luis Arriaga ! (à suivre dans les prochains jours).

Comme on peut le voir, le CCFD n'est pas seul en cause, mais ce sont tous les majeurs de la charité mondiale catholique qui sont entrés dans une dérive inouïe : Canada, Etats-Unis, France et autres dont nous découvrirons les abominations. Tous les médias catholiques devraient faire l'effort de relayer ces faits et de se conforter les uns les autres dans cette gigantesque bataille à commencer par Provida au Mexique.

Il faut cesser de donner au CCFD et que nos évêques condamnent ces financements.